



SAINT
ETIENNE
DU
ROUVRAY

CCAS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale |
Séance du 7 février 2023

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2023-02-07-3 | Budget annexe de la Résidence Autonomie
Ambroise Croizat - Budget Primitif 2023**
Rapporteur Auvray Nicole

Nombre de conseillers en exercice : 17
Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 14
Nombre de pouvoir : 2
Nombre d'excusés : 1
Convoqué le 2 févr. 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 07 février, À 17H30, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Nicole Auvray , Vice-Présidente.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse , Madame Nicole Auvray , Madame Murielle Renaux, Madame Catherine Olivier, Monsieur Francis Schilliger, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Karine Pégon, Madame Danielle Boulais, Madame Michèle Henry, Madame Véronique Brard-Wulfranc, Monsieur Jean Pierre Mirey, Madame Annie Geslin, Monsieur Jacques Dutheil, Monsieur Didier Burg.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Florence Boucard donne pouvoir à Madame Nicole Auvray , Monsieur Alain Goussault donne pouvoir à Madame Annie Geslin.

Etaient excusés sans pouvoir :

Madame Laëtitia Le Behec.



FEB 10 2023

Vu :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L1612-11,
- Le Code de l'Action Sociale et des familles, notamment son article L123-8
- L'instruction budgétaire et comptable M22,
- La délibération n°2017-10-23-27 autorisant la création du budget annexe « Résidence Autonomie Ambroise Croizat ».

Le Conseil d'administration décide :

- D'adopter le budget primitif Résidence Autonomie A. Croizat pour l'exercice **2023** comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION D'INVESTISSEMENT	5 082,00	5 082,00
Mouvements réels	4 378,00	2 500,00
Mouvements d'ordre	704,00	2 582,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	303 506,00	303 506,00
Mouvements réels	300 924,00	302 802,00
Mouvements d'ordre	2 582,00	704,00
TOTAL GENERAL DES MOUVEMENTS	308 588,00	308 588,00

Résultat du vote :

Par : 16 voix pour

Pour extrait conforme,
Le président du CCAS



Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 09/02/2023

Identifiant de télétransmission : 076-267600534-20230207-2023-02-07-03-DE

Publié ou notifié : **20 FEV. 2023**

Le secrétaire de séance